

## Validation d'acquis – une auto-évaluation

L'auto-évaluation a pour objectif d'analyser, de réfléchir et de décrire de manière claire les compétences, expériences et aptitudes professionnelles et extra-professionnelles que vous avez acquises au fil du temps. Votre description doit se limiter aux compétences du module pour lequel vous souhaitez obtenir une validation d'acquis (VA).

### Procédure en trois étapes

#### – Étape 1 : Réflexion sur votre propre activité en tant que formatrice/formateur

Lisez attentivement le descriptif du module que vous souhaitez faire évaluer. Pensez ensuite à des situations de votre travail quotidien en tant que formatrice ou formateur et aux actions concrètes que vous mettez en œuvre dans ces situations.

#### – Étape 2 : Exemples tirés du travail quotidien en tant que formatrice ou formateur

Décrivez ces actions de manière suffisamment précise pour qu'elles puissent être comprises de manière concrète, puis déterminez les compétences requises pour chaque module.

Questions possibles :

*Qu'ai-je fait ? Comment l'ai-je fait ? Quelles réflexions ont guidé mon action ? Quelles compétences et ressources requises ai-je mises en œuvre ?*

*Quel est le lien entre mes actions et les connaissances théoriques (modèles, littérature) ?*

*Où et quand ai-je développé et acquis les compétences actuelles ?*

*Dans quelle fonction/quel rôle ? Dans le cadre de quelle activité ?*

- Vous pouvez également procéder à l'inverse : partez des compétences du descriptif du module et cherchez des exemples pertinents tirés de votre travail quotidien de formatrice ou formateur pour étayer vos compétences pour illustrer comment vous mettez en œuvre ces compétences.

#### – Étape 3 : Résultats

Évaluez l'efficacité de vos actions didactiques et de vos compétences, ainsi que leur pertinence et leur utilité. Décrivez également ce à quoi vous accordez une importance particulière dans votre domaine de formation et justifiez votre choix. Référez-vous à des théories et des modèles concrets sur lesquels repose votre travail de formatrice ou de formateur.

Questions possibles :

*Quels ont été les résultats de mon activité de formatrice ou de formateur dans cette situation concrète ? Quels objectifs ai-je atteints ? Qu'est-ce qui est particulièrement important pour moi dans mon travail de formatrice ou de formateur ? Comment puis-je justifier mes attitudes et mes valeurs ? Quelle conception de la formation constitue le fondement de mon travail en tant que formatrice ou formateur ?*

#### – Étape 4 : Documents justificatifs

Veillez à étayer votre auto-évaluation par des pièces justificatives qui prouvent aux experts que vous disposez bel et bien des compétences mentionnées dans le descriptif du module.

Il peut s'agir, entre autres, des documents suivants :

- Preuves d'actions concrètes, par exemple plans de cours, fiches de travail rédigées par vos soins, évaluations, comptes rendus photographiques (photos de flipcharts, de groupes de travail, d'affiches), etc.
- Preuves de formations initiales et continues pertinentes, par exemple diplômes, certificats ou attestations de formation
- Preuves d'expérience professionnelle, par exemple des certificats de travail attestant des compétences, évaluations par des supérieurs hiérarchiques, comptes rendus de visites de cours
  - Des documents tels que, des concepts rédigés par vos soins, des supports de cours détaillés, etc.

### **Volume et forme**

En plus de l'auto-évaluation, une rédaction est spécifiée et la longueur du texte à rédiger (par module-niveau II) se situe entre 10'000 et 30'000 caractères (espaces compris, hors pièces justificatives). Le détail se trouve sur la page : <https://alice.ch/fr/professionnalisation/validation-des-acquis-va/>.

Soyez précis dans vos explications ; décrivez les choses comme si vous vous observiez vous-même, afin que vos actions andragogiques puissent être bien comprises par les experts.

### **Pièces justificatives**

Numérotez les pièces justificatives, joignez-les en annexe et mentionnez le numéro correspondant dans la grille d'auto-évaluation et dans les rédactions. Si les pièces justificatives ne sont pas clairement identifiables pour des tiers, vous pouvez apporter des compléments d'information. Veillez à indiquer clairement qui est l'auteur de chaque document.

Veillez utiliser pour votre auto-évaluation la grille correspondant au module que vous souhaitez faire évaluer.